Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20261110-66PROTOCACCORD-DE

²Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 066/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger OCTOBRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 novembre 2026

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Sébastien FRETAY, Mme Lucie DELANOË
Absents : Mme Virginie HATTE, M Stéphane CHARBONNEL, Mme Amélie DELLEMMES,
M Gérard COUASNON est nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation protocole d'accord entre la société EVEN et la commune suite aux travaux de voirie VC 2 et VC 3.

Monsieur le Maire rappelle :

La Commune a confié à la société EVEN, de PLEURTUIT (35), dans le cadre d'un marché public de travaux référencé 006/2025, la réalisation de travaux de réfection des voies communales VC2 et VC3.
Les travaux ont été exécutés par EVEN au mois de juin et juillet 2025.
Des phénomènes de plumage, de pelage et d'arrachement, notamment sous la forme de nids de-poule, sont apparus au cours de l'hiver 2025-2026.
La réception des travaux a été prononcée avec réserves le 3 mars 2026.
La société EVEN est intervenue afin de reprendre ces désordres au mois d'avril 2026.
À la suite des épisodes de fortes chateurs intervenus en juin 2026, un phénomène de ressuage des enduits superficiels est apparu sur certains secteurs des voies communales. Ces secteurs ont été identifiés lors de la réunion du 20 juillet 2026 et figurent sur les plans annexés au présent protocole.

Monsieur le Maire

Donne lecture aux membres du conseil municipal du protocole d'accord que propose la société EVEN : *« La société EVEN s'engage à réaliser une seule opération de gravillonnage en granulats 214 sur les zones de ressuage : cette intervention sera réalisée au cours d'une période de très fortes chateurs, caractérisée par une température extérieure supérieure à 35 degrés pendant plusieurs jours consécutifs, entre le 20 juillet 2027 et le 20 juillet 2028. »*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 8 voix pour,

- Valident ce protocole d'accord proposé par la société EVEN
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Le Maire

Roger BUFFET

MONTHAULT ★ MAIRIE 20 (ILLE-ET-VILAINE)

Pour Copie Conforme
Le secrétaire

Gerard COUASNON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :